Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_068_2026-DE

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération N° DE_068_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	20	23
Date de la convocation : 23/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX
Représentés : Gérard GALLET représenté par Aurélien BRAIN, Lucas PINNETERRE représenté par Véronique PINNETERRE, Alain THURET représenté par Gérard PIESYK
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine DARENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification de la délibération initiale N° DE_021_2026 par la désignation de deux délégués supplémentaires pour compléter la représentation de la commune auprès du Comité de Jumelage Toucy-Kusel

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération **N° DE_021_2026** en date du 31 mars 2026, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'administration du Comité de Jumelage Toucy-Kusel, à savoir :

- Mme Nathalie FAURE
- M. Gilles DEMERSSEMAN

Toutefois, aux termes de l'article 3 (3° - a) des statuts du Comité de Jumelage Toucy-Kusel, la représentation du Conseil Municipal au sein de l'association comporte **4 Conseillers Municipaux** (en plus du Maire ou de son représentant, membre de droit).
Afin de se conformer aux statuts de l'association, il convient donc de modifier la délibération initiale **N° DE_021_2026** et de désigner deux délégués supplémentaires pour compléter la représentation de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération N° DE_021_2026 du 31 mars 2026 relative à l'élection des délégués aux comités extérieurs ;
VU les statuts du Comité de Jumelage Toucy-Kusel, et notamment son article 3 ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_068_2026-DE

Considérant la nécessité de désigner 4 conseillers municipaux au total pour siéger au sein du Conseil d'administration du Comité de Jumelage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

1. Décide de modifier la délibération N° DE_021_2026 du 31 mars 2026 concernant la désignation des délégués au Conseil d'administration du Comité de Jumelage Toucy-Kusel ;

2. De désigner en qualité de délégués du Conseil Municipal au Comité de Jumelage Toucy-Kusel :
 - Mme Nathalie FAURE *(déjà élue le 31/03/2026)*
 - M. Gilles DEMERSSEMAN *(déjà élu le 31/03/2026)*
 - M. Lucas PINNETERRE
 - Mme. Anne JAMAIS

3. PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération N° DE_021_2026 du 31 mars 2026 restent inchangées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet : https://www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Delphine DARENNE

Le Maire,
Olivier XIBERRAS

MAIRIE DE TOUCY (Yonne)